

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
TOULOUSE TRIBUNAL DE POLICE
DES 4 PREMIERES CLASSES
TEL : 05 61 12 83 00 -----
BP 91021
31034 TOULOUSE CEDEX 6

ABANDON DES POURSUITES

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE FRANCK COHEN
10 RUE DARU
75008 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur :

Maître,

Suite à la réclamation que vous avez déposée pour votre cliente r
décisions prononcées

concernant la (les)

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION** ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-6-1 AL.4, AL.5 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s) _____
véhicule(s) immatriculé(s) :

Au vu des éléments communiqués et conformément aux dispositions de l'article 530-1 du Code de Procédure Pénale, j'ai l'honneur de vous informer que je procède au **classement du dossier** de votre cliente et à la reprise des poursuites à l'encontre du véritable responsable de l'infraction.

L'annulation du titre exécutoire a été effectué **et aucun point n'a été retiré sur le permis de conduite de votre cliente.**

Si toutefois le montant de l'Amende Forfaitaire Majorée a déjà été recouvré, votre cliente devra se rapprocher de la Trésorerie Toulouse Amendes 31945 TOULOUSE Cedex 9 . Tél : 05 40 13 08 80 ou par mail : cas.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr pour tout renseignement concernant les modalités du remboursement.

Je vous prie de croire, Maître, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à TOULOUSE CEDEX 6, le 02/2024

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
Duc NHAN

